

*L'an deux mille vingt trois, le quatre février à 09 heures 15, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 27 janvier 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 25*

*Nombre de votants : 38*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Thierry GRANTURCO, pouvoir à François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER, pouvoir à Hervé VAN COLEN , Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST , Guillaume CAPARD, pouvoir à Véronique BOURNE , Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON , Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, François HORENT, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL , Fabienne LOUIS, pouvoir à David MULLER , Patricia NOGUET, pouvoir à Patrice ROBERT , Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE , Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D004\_040223**

**COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME - Demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme du Territoire de Deauville en catégorie I  
Approbation**

Par délibération en date du 19 novembre, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'un contrat d'objectifs avec la Société Publique Locale de Développement Territorial et Touristique du Territoire de Deauville (S.P.L.), d'une durée de 5 ans, pour la période 2022 à 2026.

Par ce contrat, il lui confie les missions de plein droit ou obligatoires, compétence transférée à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : la promotion du tourisme, l'accueil et l'information des touristes, et ce, en coordination avec divers partenaires, publics privés du développement touristique local (deux premiers alinéas de l'article L 133-3).

Dans son article 2.3.1 relatif à l'accueil conforme aux exigences du niveau de certification qualité, ce contrat d'objectifs prévoit notamment que la S.P.L. est en charge d'assurer une veille permanente sur la qualité de l'accueil conformément aux exigences de son classement en catégorie I et de la certification qualité exigée pour ce classement.

Or, le classement actuel n'est valable que jusqu'en avril 2023. Par conséquent, il est nécessaire de solliciter auprès des autorités compétentes le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme du Territoire de Deauville en catégorie I.

Ce classement, valable 5 ans, permet notamment d'assurer le rayonnement de l'office de tourisme intercommunal, et donc du territoire qu'il promeut, à l'échelle nationale.

Il est également un critère indispensable pour les communes classées ou qui souhaiteraient déposer un dossier de demande de classement en commune touristique et/ou station classée.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- solliciter le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme du Territoire de Deauville en catégorie I.
- confier l'élaboration et le dépôt du dossier auprès des autorités compétentes à l'Office de Tourisme géré par la S.P.L. dont le siège se situe Résidence de l'Horloge, Quai de l'Impératrice Eugénie à Deauville.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**ADOPTE** les conclusions du rapport.

**SOLLICITE** le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme du Territoire de Deauville en catégorie I.

**CONFIE** l'élaboration et le dépôt du dossier auprès des autorités compétentes à l'Office de Tourisme géré par la S.P.L. dont le siège se situe Résidence de l'Horloge, Quai de l'Impératrice Eugénie à Deauville.

**Le Président :**

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**David REVERT**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville